



Séance du Comité syndical du 28 novembre 2017

Délibération n°2017- 20

Modification du tableau des effectifs du syndicat

Le 28 novembre 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Paris, sous la présidence de madame Stéphanie Daumin, sa Présidente.

- Nombre de membres composant le Comité syndical : 22
- Nombre de membres présents : 14
- Nombre de membres représentés : 2

Le quorum étant atteint,
M. Jean-François MARTINS a été désigné(e) secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**
- Vu** l'article 3 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emploi
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études pour la Cité de la gastronomie et son quartier ;
- Vu** la délibération n°9 du comité syndical du 29 juin 2016 portant création d'emplois fixant le tableau des effectifs du syndicat d'études de la cité de la gastronomie Paris-Rungis ;

Considérant qu'il est nécessaire de réviser le tableau des effectifs du syndicat pour une bonne organisation de l'équipe du syndicat ;

Entendu le rapport de madame la Présidente,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

06 DEC 2017

DECIDE

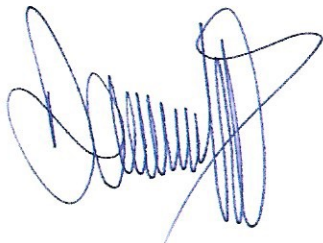
ARTICLE 1 : de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel du syndicat

Transformation de poste			
Nombre	suppression grade	Nombre	création grade
1	Rédacteur territorial (catégorie B)	1	Adjoint administratif (catégorie C)

ARTICLE 2 : les dépenses seront imputées sur l'exercice budgétaire en cours.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente,



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

06 DEC 2017